

**Message du ministre aux agents
du ministère de l'agriculture et de la pêche**

Chère Madame, chère Mademoiselle, cher Monsieur,

Le projet de loi de finances pour 2009 vient d'être présenté en Conseil des ministres.

A l'heure où notre ministère connaît des changements importants liés à la réforme de l'Etat et aux nouveaux enjeux alimentaires, énergétiques, climatiques et environnementaux, je souhaite vous informer, directement et sans délai, de ce que sera le cadre budgétaire de notre action au cours des prochains mois.

Le budget du MAP pour 2009 s'élève à 4,8 Md€ en autorisations d'engagement et 5,04 Md€ en crédits de paiement. Cela représente une augmentation de 2,4% par rapport à 2008. C'est un effort significatif du gouvernement dans un contexte économique contraint.

Ce budget est en outre associé à une présentation sur trois ans des crédits de nos programmes. Ces crédits représentent pour 2010 4,5 Md€ en autorisations d'engagement et 4,7 Md€ en crédits de paiement et, pour 2011, 4,5 Md€ en autorisations d'engagement et 4,6 Md€ en crédits de paiement. Cette évolution s'inscrit dans la nouvelle perspective qu'offrira le bilan de santé de la politique agricole commune.

Ce projet de budget donne les moyens d'engager une politique durable pour ce ministère, placée sous le signe de l'innovation et de la responsabilité.

Ainsi, l'installation des jeunes bénéficiera de mesures et de crédits nouveaux sur toute la période. Des moyens supplémentaires vont être dégagés pour financer le plan écophyto 2018, élément central du Grenelle de l'environnement, mais aussi le plan pour le développement de l'agriculture bio et la performance énergétique. La gestion de crise est une priorité et sera modernisée. C'est essentiel car la gestion des crises vous mobilise de plus en plus souvent, comme l'illustre notre la mobilisation entraînée par la crise de la FCO ou la mise en œuvre du plan pour une pêche durable et responsable.

Les moyens de l'enseignement technique, supérieur et de la recherche agricole augmentent sur toute la période. Je tiens en effet à placer l'agriculture au cœur de l'économie de la connaissance. Le pôle AGROPARISTECH a ainsi vocation à se regrouper sur le plateau de Saclay à l'échéance de 2012. Cette opération se place dans le cadre du « plan campus ». La réhabilitation de l'Ecole nationale vétérinaire de

Maisons-Alfort débutera dès 2009. Quant à l'enseignement technique, le nouveau schéma prévisionnel lui fixera une orientation autour de 3 grands axes que sont la formation et l'orientation, le pilotage et l'innovation.

Le nouveau cadre budgétaire nous permet aussi de conduire la réforme de notre organisation administrative, en particulier dans les services déconcentrés. Les orientations qui vous ont été communiquées à chaque étape de la RGPP sont ainsi confirmées : création d'une direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et préfiguration de directions départementales des territoires, dont les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture constitueront le socle. Concernant les prochaines directions départementales de la population et de la cohésion sociale ou de la protection des populations, sachez que je serai attentif à la continuité et à la cohérence de notre action. En particulier, l'unité et la capacité opérationnelle des services vétérinaires et sanitaires sera préservée.

Ces réformes ne se placent pas dans la seule perspective budgétaire. Elles ont également pour objet rendre l'Etat plus efficace, au service des usagers et des acteurs de terrain. Cependant, il faut aussi diminuer les charges de fonctionnement de l'Etat, et les réductions de postes seront, en 2009, de 550 emplois de titulaires et de 100 emplois de vacataires.

L'effort demandé aux agents sera accompagné par un retour indemnitaire. L'accompagnement financier des réformes est d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de ma part. En 2009, 8,5 M€ y seront consacrés. Ce montant devrait tendanciellement augmenter en 2010 et 2011. Par ailleurs, pour 2008, j'envisage la mise en place d'une prime exceptionnelle dont le montant sera fixé en fonction de l'exécution du budget.

Dans le même temps, le ministère déploiera les moyens nécessaires à l'accompagnement de l'ensemble des réformes entreprises. Les moyens affectés à l'informatique, à l'immobilier et à la formation continueront d'être renforcés. Les crédits du programme de soutien augmentent d'ailleurs en 2009 à cet effet.

Le budget 2009, à la fois ambitieux et réaliste, conforte le ministère et va lui permettre de mener toutes ses missions. Les ajustements et les réformes garantiront le maintien d'un service public de qualité au profit de l'agriculture, de la pêche, de la forêt et de l'alimentation.

Je vous remercie de votre mobilisation pour mettre en œuvre, dans vos fonctions respectives, le projet du ministère au service d'un nouveau modèle agricole, responsable, durable et ancré dans les territoires.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Chère mademoiselle, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus sincères.

Michel BARNIER